

Règlement de fonctionnement annexé au Contrat d'accueil

La famille :

Ta famille a la possibilité de venir visiter le Lieu de Vie lors des visites de pré-admission (en accord avec les référents éducatifs et les prescriptions des juges). Par contre, si elle souhaite venir te rendre visite durant ton accueil, elle doit faire en sorte de te rencontrer en dehors du Lieu de Vie.

Tu as la possibilité d'appeler ta famille et nous te proposons la médiation des contacts si tu en ressens le besoin ou si nous pensons qu'elles sont nécessaires.

Nous respecterons les droits de visite établis par le juge et mettrons en place les moyens nécessaires pour que tu puisses voir ta famille.

Les sorties :

Toute demande de sortie fait l'objet d'une concertation, en fonction de ton âge, de tes projets et de la confiance que l'on t'accorde au Lieu de Vie.

Nous serons vigilants quant à tes fréquentations pour qu'elles restent constructives et bénéfiques.

Nous te demandons d'avoir un comportement adapté à l'extérieur pour que les autres aient une bonne image de toi et du lieu que ce soit en club sportif, lors des sorties de loisirs, sur les chantiers participatifs, chez les amis etc.. .

L'accueil des copains et des copines :

Tu as la possibilité d'inviter des copains et copines en journée et sur les espaces collectifs. Il faut que tu en fasses la demande et nous en discuterons.

Horaires du lever et du coucher :

Le lever se situe vers 7h pour être prêt au démarrage des activités ou partir au collège, au lycée à 8h.

Le rythme peut être différent en fonction de ta scolarisation ou de tes projets ou de celui du lieu.

Dans tous les cas, il est important que la mise en activité soit possible dès 8 heures, chaque matin et que le sommeil des autres, le soir comme le matin, soit respecté.

Les enfants seront réveillés à 2 reprises maximum. En cas de refus de respecter le cadre, l'équipe sera amené à prendre les mesures nécessaires pour t'y amener (road book, réveil, etc..).

De ce fait, il est indiqué de regagner ta chambre à l'heure à laquelle tu dois la regagner (21h en semaine, 21h30 le week-end pour les 13 -15 ans par exemple, et plus tard si sorties exceptionnelles).

Tu auras la possibilité de te coucher et de te réveiller un peu plus tard (pas après 10h) durant les week-end.

Les activités :

Chaque semaine un planning individuel et collectif sera élaboré en commun : ils doivent être respectés par tous.

Il y a trois sortes d'activités :

- des activités imposées selon les saisons et projets du lieu de vie (aménagement espace camping, nettoyage des abords, jardinage, bois, chantiers..).
- des activités liées à la mise en œuvre de tes projets personnels (écoles, stages, formation ...)
- des activités proposées par quiconque du collectif pouvant être mises en œuvre soit à la maison, soit à l'extérieur.
- Nous privilégierons toujours des activités en lien avec le lieu qui aient du sens !

L'usage des médias (internet, jeux vidéo, réseaux, portable...)

Nous ne souhaitons pas que vous perdiez votre temps et votre énergie sur ces outils mais d'en faire un bon usage.

Media vient de medium, le moyen et plus largement l'outil.

Oui, mais le moyen de qui ? L'outil de quoi ?

Voilà donc pourquoi nous considérons que l'usage d'un outil doit être lié à la réalisation d'un projet qui finit par construire quelque chose, pour toi et/ou pour les autres.

Pour vous, pour nous, il est nécessaire d'être vigilants et de prendre des précautions, des protections car nous savons que ces outils peuvent être très addictifs et qu'ils peuvent finir par ôter tout sens de la réalité.

Les media véhiculent énormément d'informations, de ressources documentaires souvent bien utiles (indispensables, parfois) : c'est la plus grande bibliothèque du monde, disponible, ici, à Gandichoux.

Donc, entre le bon ou le mauvais usage, nous privilégions celui qui te permettra de grandir, de te construire. Tu peux jouer à un jeu de voitures, mais forcément modérément, disons, moins 1h/j, si c'est un jeu ludo-éducatif, peut-être un peu +, pour faire de la recherche documentaire il est parfois nécessaire de prendre du temps, tu veux faire de la création -musique, vidéo, graphisme- ? On peut prendre le temps... Aussi, nous pouvons intervenir sur tes pratiques et te demander de te restreindre, il est nécessaire d'en discuter, pour se comprendre.

Tous ces outils doivent rester à leurs places et ne pas envahir le collectif. En aucun cas, ils peuvent empiéter sur les temps de repas ou d'activités on peut écouter de la musique sur des temps d'activité, tous ensembles sur des choix pris en commun, et surtout pas, chacun avec son oreillette. Et pour tout ça, il sera toujours utile de programmer les besoins, les attentes et la durée avant de procéder à l'usage proprement dit.

Cas particuliers

ordinateurs : 3 ordinateurs vous sont réservés, mais il faut, toujours, en faire la demande, vous partagerez donc des fichiers et des dossiers, vous ne devez rien télécharger sans accord préalable. L'usage des autres ordi de la maison peut être autorisé exceptionnellement avec l'accord préalable de son propriétaire.

L'usage des ordinateurs pour des temps de loisir est limité à 3h par semaine mais moins d'1 heure par jour. Il en va de même pour l'usage des ordinateurs personnels en évitant l'usage dans les chambres sauf pour faire des devoirs.

vidéoprojecteur : son usage -temps & support- est programmé dans le planning des activités de la semaine.

musique : tu as droit à ton MP3, si tu en fais un usage modéré. L'usage de l'oreillette est réservée à l'espace privé. Dans les espaces collectifs, on choisit ensemble la musique à écouter, à un volume adapté.

Portable : personne ne peut avoir besoin de son portable, toute la journée ! Nous limitons leurs usages à 1h, avant ou après le repas de midi, et 1h, le soir avant ou après le repas. Si tu ne respectes pas ces créneaux, nous pouvons te demander de nous remettre ton portable. Tous les soirs, il faut laisser tous les portables de la maison sauf celui d'ALIAS qui servira pour les urgences, dans le coffre.

Les espaces de parole :

Nous te proposons au moins une fois par semaine des temps d'expression collectif « le Koi de 9 » pour parler ensemble de ce qui s'est passé pour toi dans la journée (les points positifs et négatifs, les relations aux autres, adultes, jeunes, gens de passage etc...). L'ordre du jour est élaboré collectivement et bien évidemment, les adultes ont la possibilité de mettre à l'ordre du jour des thèmes qui vous permettront de réfléchir à un sujet de la vie quotidienne ou plus large (la violence, le racisme, la tolérance, le vivre ensemble etc.) ou sur l'ambiance de la maison, les tâches collectives etc...).

Des Conseils de Vie Sociale sont organisés régulièrement pour revoir ensemble le fonctionnement du lieu et des règles de vie. *Au moins 3 fois par an, des « koi de 9 » sont organisés avec la présence de membres du Conseil d'Administration. Lors de ce conseil, il sera possible de revoir le fonctionnement du lieu et des règles de vie. En amont de ces temps, enfants et membres de l'équipe, nous réfléchissons ensemble aux questions qui relèvent de ce moment. En aval de ces rencontres, les administrateurs présents rapporteront à l'ensemble du Conseil d'Administration les points abordés et se positionneront au besoin.*

L'achat des vêtements :

Tu as la possibilité de t'acheter des vêtements en fonction de tes besoins. Si tu arrives au LVA sans affaire ou très peu, nous ferons en sorte de t'acheter ou de trouver ce qui te manque.

Nous serons vigilants à ce que tu réalises des achats adaptés à tes besoins réels.

Argent de poche :

Chaque mois une somme d'argent te sera attribuée en fonction de ton âge. C'est une manière de commencer à gérer un tout petit budget. L'argent est difficile à obtenir, il faut donc l'utiliser à bon escient. Cette somme peut-être inscrite dans un livre de compte et est placée dans le coffre. Chaque fois que tu recevras ton argent de poche, nous te demanderons de signer un reçu. Tu en as la libre utilisation mais il faut que tu en fasses la demande et ce que tu achètes soit raisonnable (pas trop de sucrerie, par exemple).

Toutes transactions financières entre enfants et adultes sont interdites (ex : vendre des objets aux éducateurs, ou personnes de passage...).

Les objets de valeurs :

Tu as la responsabilité de tes objets de valeur ; en cas de vol ou de dégradation, le LVA décline toute responsabilité.

Si besoin, le coffre est à ta disposition pour les y déposer.

Tout échange de biens entre enfants sans en avertir les adultes est interdit. Si après discussion les adultes acceptent l'échange parce qu'il y a un intérêt (vêtement trop petit, ou échange équitable etc.) alors l'échange pourra se faire.

La chambre :

Nous te demandons de t'annoncer à la porte des chambres des autres avant d'entrer et il en est de même pour les autres. Par principe, personne ne rentre dans la chambre de l'autre en son absence ou sans son autorisation. Tu as la possibilité de décorer ta chambre, sans la dégrader. Nous te demandons de ranger et de nettoyer ta chambre régulièrement. Nous nous autorisons à t'y aider.

Les espaces privés des permanents :

C'est à dire la salle d'eau et la chambre sont interdites d'accès.

Le wc du premier : il peut vous être accessible lorsque vous nous prouvez que vous êtes en capacité de laisser un wc propre.

Le bureau :

Le bureau est un espace de travail. Il vous est demandé de respecter cet espace et de n'y rentrer que lorsque vous y êtes invités: entretien éducatif, faire ses devoirs, parler avec un éducateur, chercher son argent de poche, prendre son traitement ... ou accéder aux ordinateurs avec notre accord.

Le linge :

Nous ne faisons pas ton linge à ta place mais nous t'accompagnerons dans cette tâche jusqu'à ton autonomie, c'est à dire être en capacité de le mettre en machine, d'activer la machine, sortir le linge, l'étendre et le ranger dans ton placard.

Une machine à laver, les produits de lavage, un étendoir et une bassine sont à ta disposition.

Les objets, les outils, les équipements :

Nous partageons beaucoup de choses qui sont destinés à un usage collectif ! Il est nécessaire de respecter toutes ces choses, de ne rien détériorer volontairement, de toujours prendre l'outil adapté, de le remettre à sa place, de signaler tout problème. Les outils de bricolage et d'atelier sont sous la responsabilité de l'adulte présent, ils ne sont donc pas en libre accès.

Nous discuterons ensemble, de l'achat d'outils, d'objets, d'équipements selon les différents besoins, envies et finalités. Le budget d'équipements est limité, par année, nous devons faire au mieux, dans cette limite.

Le matériel de loisir : Les équipements de loisir sont sous votre responsabilité, prenez en soin, entretenez-les !

Sécurité :

Nous devons être vigilants sur la sécurité. Beaucoup d'outils, d'activités peuvent s'avérer très dangereux. Les adultes doivent garantir la sécurité et donner toutes les consignes nécessaires. Des équipements de protection individuelle (EPI) peuvent être nécessaires pour certaines activités : ils doivent être utilisés !

Nous serons intransigeants et ne négocierons pas les règles de sécurité : la parole de l'adulte doit être strictement respectée, en cas de non-respect, l'adulte mettra fin à l'activité.

Avant 16 ans : les outils de travaux mécaniques, électriques sont strictement interdits. Certains autres outils peuvent être autorisés par l'adulte qui prodiguera les consignes de sécurité, liées à leurs usages. Le non-respect des consignes entraîne, de facto et sans négociation, le retrait de l'autorisation.

Les travaux en hauteur sont limités et soumis à l'autorisation de l'adulte qui veillera à la sécurité de l'installation pour pouvoir donner son accord.

Le montage/démontage de l'échafaudage est interdit.

Après 16 ans : l'usage des outils de travail mécanique est toujours soumis à autorisation. Le strict respect des consignes de sécurité est exigé. Pour certains outils : une formation préalable puis un accompagnement sont nécessaires, il est impossible de s'en affranchir. C'est l'adulte qui estime la bonne compréhension et le bon comportement pour donner son autorisation.

Addictions :

Si tu arrives avec une forte addiction à un produit (tabac, alcool, drogues ...) ou un média, nous t'accompagnerons dans une démarche de soin pour t'en sortir. Il sera nécessaire que tu sois volontaire.

Les traitements :

Si tu as un traitement, il t'est distribué par les permanents du Lieu de Vie, **dans le bureau**, pour préserver ton intimité. La distribution ne peut s'effectuer qu'en la présence d'une ordonnance médicale à jour.

Pour la sécurité, les traitements sont enfermés dans un coffre accessible uniquement par les permanents, éducateurs du Lieu de Vie.

La sexualité : Les relations sexuelles entre personnes accueillies ou entre accueillies et accueillant sont interdites. Par contre, tu as le droit d'avoir une vie sentimentale, affective et sexuelle en dehors du Lieu de vie.

Violence physique et morale :

Toute forme de violence physique, verbale et morale sont **interdites** que ce soit sur soi-même, les êtres humains comme sur les animaux.

La pratique de la religion : Tu as la liberté de pratiquer la religion et d'avoir une croyance ou toute forme de spiritualité qui te convient avec l'autorisation de tes parents ou représentants légaux. Toute forme de prosélytisme envers les autres est interdite. Les pratiques religieuses doivent se réaliser dans les espaces privés.

Toutes transgressions à ce règlement impliqueront discussions et sanctions.

Ce qui compte, c'est que tout le monde comprenne le sens de la sanction qui doit avoir une vertu éducative, de transformation et être entendu comme un outil de l'accompagnement.

Si nous ne constatons aucune évolution en cas de transgression répétitive et mettant à mal un des membres du collectif ou le collectif lui-même, nous pourrions décider d'interrompre le séjour et nous nous engageons à t'accompagner vers une autre structure plus adaptée à ta personnalité.

Règlement intérieur

Pour tout le monde, les permanents, les jeunes comme les gens de passage.

Préambule :

Gandichoux est depuis plusieurs années un lieu d'accueil pour de nombreuses personnes de passage, qu'elles soient de la famille, des amis, des adultes orientés par des associations, des adultes en transition, des jeunes pour des séjours de vacances, et à présent des jeunes en accueil long terme.

Pour que la vie collective puisse se passer le mieux possible pour tout le monde, de manière adéquate et juste, nous avons décidé, à plusieurs, de rédiger un règlement de fonctionnement, qui est une charte de bonne conduite qui suit :

Respect de soi et des autres :

Nous demandons à tous ceux qui vivent ou passent à Gandichoux d'avoir un langage, un comportement et une hygiène correcte afin de se respecter soi et les autres.

Nous devons à chacun le respect et la reconnaissance des droits mais aussi de ceux des autres.

Nous demandons à chacun de respecter l'autre dans son rythme de vie (ex : pas de bruit entre 13 et 16h par ex), dans ses origines, son histoire familiale, son parcours et ses difficultés, dans ses handicaps, dans ses convictions politiques et religieuses.

Respect du lieu :

Nous demandons à tous de participer aux tâches collectives que sont le ménage des espaces communs et privés, l'entretien du jardin, le soin aux animaux, le rangement des ateliers, le nettoyage des véhicules etc... .

Nous demandons à chacun de faire attention à ses consommations d'eau et d'électricité afin d'éviter le gaspillage. Par exemple, j'éteins la lumière lorsque je sors d'une pièce.

Si une personne casse un objet, il est important de le signaler, de le réparer ou de le remplacer. Tout matériel utilisé doit être remis à sa place pour que les autres utilisateurs puissent le retrouver facilement.

Aucun papier, détritrus ne doit être jeté dans le jardin, dans la nature mais dans les poubelles prévues à cet effet. Nous demandons à chacun de respecter le tri sélectif.

Nous demandons à chacun de respecter les horaires du lieu de vie et de ne pas être dans l'ingérence que ce soit dans l'organisation, dans le fonctionnement, dans les choix et modes de vie du lieu.

Les chambres :

Nous demandons à chacun de faire son lit tous les matins, de changer ses draps régulièrement et de faire le ménage de ses espaces privés pendant ou avant de partir.

Les objets, les outils, les équipements :

Nous partageons beaucoup de choses qui sont destinées à un usage collectif ! Il est nécessaire de respecter toutes ces choses, de ne rien détériorer volontairement, de prendre toujours l'outil adapté, de toujours le remettre à sa place, de signaler tout problème. Pour la bonne raison : il faut pouvoir retrouver les objets à leur place...

Le planning des tâches :

Un planning des tâches sera réalisé chaque semaine et réparti par l'ensemble des personnes vivant ou séjournant à Gandichoux.

Les activités :

Chaque semaine un planning individuel et collectif sera élaboré en commun : ils doivent être respectés par tous.

Il y a trois sortes d'activités :

- des activités imposées selon les saisons et projets du lieu
- des activités liées à la mise en œuvre des projets personnels
- des activités proposées par quiconque du collectif pouvant être mis en œuvre soit à la maison, soit à l'extérieur.

La nourriture :

Les menus et la préparation des repas sont établis et réalisés avec l'ensemble des personnes vivant dans le Lieu de Vie, en fonction des desideratas ainsi que des particularités alimentaires de chacun.

Nous demandons à chacun de respecter les choix alimentaires des autres.

Nous favorisons une alimentation saine, équilibré, plutôt biologique.

Nous éviterons le plus possible les produits transformés par l'agro-industrie.

Les repas se prennent tous ensemble et à heure fixe (à 12h30 et pas à 14h, à 19h30 et pas à 23h !)

Pour les gens de passage, nous vous demandons de participer aux frais alimentaires ou de faire des courses en fonction des besoins du moment.

Si les personnes accueillies ne peuvent pas participer aux frais, nous vous demandons de participer aux activités au moins 4h par jour. Si vous souhaitez ne rien faire, il vous sera demandé 50 euros par jour et par personne.

Le linge :

Nous demandons à l'ensemble des personnes accueillies de faire leur linge.

Une machine à laver, les produits de lavage, un étendoir et une bassine sont à votre disposition.

L'usage des médias (internet, jeux vidéo, réseaux, portable)

Les portables sont interdits sur les temps d'activité et les repas.

Le tabac, l'alcool, les drogues :

La consommation de ces produits est interdite pour les mineurs conformément à la législation. Toutefois concernant l'alcool, il est possible de servir en quantité limitée des boissons fermentées (vin, bière, cidre) à un mineur âgé entre 16 et 18 ans.

La consommation de tabac pour les adultes est possible à l'extérieur du lieu et dans un espace réservé à cet effet. L'utilisation d'un briquet est autorisée uniquement dans cet espace.

L'introduction et/ou la consommation de drogues (toutes substances psychoactives comme le cannabis, l'héroïne, la cocaïne, les ecstasy, les médicaments non prescrits etc...) sont interdits.

Violence physique et morale :

Toute forme de violence physique, verbale et morale sont **interdites** que ce soit sur soi-même, les êtres humains comme sur les animaux.

Les objets, volés, oubliés:

Le lieu décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

Si des objets sont retrouvés sur le lieu après votre départ, nous vous demandons de nous signaler ce qui vous manque pour mettre les affaires de côté pour pouvoir les récupérer. Sinon, ces objets reviendront au collectif.

Nous vous demandons de ne rien prendre au lieu même pour un simple emprunt sans en informer les permanents.